



# Communiqué de presse

74/22

Montreuil, le 17 août 2022.

## OMERIS, comme ORPEA, muselle son "dialogue social"

Le 29 juillet 2022, le tribunal judiciaire de Lyon a confirmé son jugement de première instance donnant raison à la Fédération Santé et Action sociale et à l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT, à savoir, les soi-disant négociations sur le périmètre des instances représentatives du personnel limitant à son strict minimum le CSE centralisé couvrant 15 établissements au niveau national.

**Le jugement donne raison à la CGT et somme l'employeur de :**

- **Cesser toutes les négociations concernant les élections professionnelles au format décidé unilatéralement par l'employeur avec un seul CSE pour l'ensemble des établissements (CSE national),**
- **Rejeter l'ensemble des arguments apportés par la DREETS de Lyon qui confirmait la stratégie de l'employeur,**
- **Ordonner la mise en place d'un CSE par établissement (15) et d'un CSE central, projets portés par nos délégué.e.s CGT.**

Depuis deux ans, la CGT dénonce le pseudo dialogue social mis en place par la direction du groupe OMERIS avec la complicité des syndicats FO et CFDT.

La preuve de la discrimination subie par la CGT a été révélée lors de l'exclusion du périmètre de la SAS OMERIS de l'EHPAD OMERIS Part-Dieu, d'où est issu notre délégué syndical qui est notre négociateur au niveau du groupe.

Afin de contourner cette décision de justice, le groupe OMERIS a imaginé une stratégie lui permettant de remplacer le CSE National par des Conférences Sociales, se substituant ainsi aux instances représentatives du personnel (Comité Social et Economique ) bafouant les règles élémentaires de démocratie sociale et reléguant les syndicats au rang de spectateurs.

Dès septembre, notre organisation syndicale mettra tout en œuvre pour que l'établissement OMERIS Part-Dieu soit réintégré à la SAS OMERIS, que les négociations pour les élections reprennent avec l'ensemble des établissements et que nos demandes, confirmées par la justice, soient mises en application. La CGT est la seule OS à avoir revendiqué une structuration des IRP au plus proche des salarié.e.s en refusant l'hyper centralisation proposée par le groupe OMERIS, ce qui éloignerait les élu.e.s du terrain et des préoccupations des salarié.e.s.